



COMMUNE DE DOUBS

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2026

Le Conseil municipal, s'est réuni le mardi 15 septembre 2026 à 20h au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bruno TEMPESTA, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, CARA, COSTE, DA ROCHA, DEMORY, GOSNET, GRIFFON, JEANGIRARD, PAOLETTI et SAUVAGEOT.

MM. BARTHES, BENOIT-PEQUIGNET, BILLOT, BLONDEAU, DROZ-VINCENT, FELLERATH, L. PETIT, PUGET, TEMPESTA, VALLET.

Représentés : Mme PEIXOTO pouvoir à Mme DEMORY, M. M. FERREUX pouvoir à M. Y. BLONDEAU, M. C. PETIT pouvoir à M. TEMPESTA.

Mme GRIFFON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Maintien ou non maintien d'un élu dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Le Conseil municipal, après avoir voté par 22 voix pour et une contre, maintient M. Christian PETIT dans ses fonctions d'adjoint sans délégation au sein du Conseil municipal et qu'à ce titre, il conserve ses fonctions d'officier de police judiciaire et d'état-civil.

2. Fixation d'indemnités à un Conseil municipal délégué.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 2 abstentions et une contre, fixe mensuellement l'indemnité de fonction à 22% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (L 2123-24 CGCT), pour M. Didier BARTHES, conseiller municipal délégué, à compter du 15 septembre 2026.

3. Mandat spécial pour le déplacement d'élus au Congrès des Maires 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré 18 voix pour, 1 contre et 4 abstentions :

- décide la prise en charge par la commune des frais d'inscription au Congrès des Maires, de déplacement et d'hébergement dans la limite des montants du bulletin d'inscription de l'Association des Maires du Doubs, sur présentation des justificatifs,
- précise que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2026.

4. Demande d'acquisition de terrain – M. VIENOT et Mme MULLER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 1 abstention, refuse la demande d'acquisition foncière.

**5. Tourbière du Moray – Projet d’extension de l’arrêté de protection de biotope –
Demande d’avis**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, donne un avis favorable au projet d’extension de l’arrêté de protection de biotope de la Tourbière du Moray.

6. Programme « 30 mn d’activités physiques quotidiennes dans les écoles » - Demande de subvention du Doubs Sud Athlétisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve le versement d’une subvention de 1 000 € au bénéfice de l’association Doubs Sud Athlétisme.

7. Association « Les Liens du Cœur » - Subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et une abstention, approuve le versement d’une subvention de 500 € à l’association Les Liens du Cœur.

8. Budget général – Souscription d’une ligne de trésorerie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- retient l’offre de la banque Caisse d’Épargne pour la mise en œuvre d’une ligne de trésorerie interactive, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée : un an maximum
 - Taux : Euro STR + marge de 0,89% (2,188% dernier taux connu)
 - Frais et commissions : 1 000 €
 - Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle civile à terme échu
- autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d’Épargne,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget des exercices concernés.

9. Budget général – Décision modificative n°2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve cette décision modificative.

Dépenses de fonctionnement : 12 675 €

6188 – Autres frais divers :	500 €
627 – Frais bancaires et assimilés :	1 000 €
62876 – Autres frais divers – GFP de rattachement :	3 700 €
65888 – Autres :	2 775 €
6811 – Dotation aux amortissements :	4 700 €

Recettes de fonctionnement : 12 675 €

7018 – Autres ventes de produits finis :	500 €
742 – Dotation aux élus locaux :	3 895 €

Dépenses d’investissement : 0 €

2113 – Terrains aménagés autres que voirie :	-3 760 €
2118 – Autres terrains :	3 760 €
21318 – Autres bâtiments publics :	8 950 €
21538 – Autres réseaux :	36 200 €

21831 – Matériel informatique scolaire :	3 720 €
21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaires :	1 700 €
2188 – Autres immobilisations corporelles :	-50 570 €

10. Budget annexe Chaufferie bois – Décision modificative n°1.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Dépenses d'exploitation : 13 150 €

60611 – Eau et assainissement :	500 €
60612 – Énergie - Électricité :	650 €
60221 – Achats stockés – Fournitures consommables – Combustibles et carburants :	10 000 €
615221 – Entretien de bâtiments publics :	2 000 €

Recettes d'exploitation : 13 150 €

701 – Ventes de produits finis et intermédiaires :	10 000 €
706 – Prestations de services :	3 150 €

Dépenses d'investissement : 16 980 €

2313 – Immobilisations en cours - Constructions :	16 980 €
---	----------

Recettes d'investissement : 0 €

11. EPAGE Haut Doubs-Haute-Loue – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réduction de l'érosion du canal Besson.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme d'intervention sur le canal Besson pour la somme de 20 000 € HT,
- demande à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux définis ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à signer tous documents utiles au bon déroulement de l'opération,
- déclare la précédente convention nulle et non-avenue.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire,
Bruno TEMPETA

Fait à Doubs, le 16 septembre
2026.

